

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE



RÉSOLUTION D'URGENCE:

La crise financière

sur la base du rapport présenté par les rapporteurs
Oscar Darío Pérez (Parlandino) et Manuel António dos Santos (PE, PSE)
au nom de la commission des affaires économiques, financières et commerciales

Mercredi 8 avril 2009 – Madrid (Espagne)

EUROLAT – Résolution d'urgence du 8 avril 2008 – Madrid (Espagne)

sur la base du rapport présenté par les rapporteurs

Oscar Darío Pérez (Parlandino) et Manuel António dos Santos (PE, PSE)

au nom de la commission des affaires économiques, financières et commerciales

La crise financière

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

- vu l'article 8, paragraphes 3 et 4, l'article 16, paragraphes 3 et 4, et l'article 17, paragraphe 1, de son règlement,
 - vu les documents de travail présentés par les composantes latino-américaine et européenne de l'Assemblée sur la mondialisation et la crise financière, qui relèvent la nécessité de prendre des mesures globales afin de pouvoir faire face à la crise et d'en atténuer l'impact sur les personnes les plus vulnérables,
 - vu les recommandations de la commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations unies sur la réforme du système monétaire et financier international, en date du 19 mars 2009,
- A. considérant que l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine est l'institution parlementaire du partenariat stratégique birégional Union européenne – Amérique latine et Caraïbes (UE-ALC) et que, en tant qu'institution parlementaire de contrôle et de suivi, elle contribue au renforcement, au développement et à la visibilité du partenariat stratégique au travers de sa capacité d'adoption de résolutions à l'intention du sommet UE-ALC, des institutions, des organes, des groupes et des conférences ministériels qui se consacrent au développement du partenariat,
- B. considérant que les dirigeants des principales économies mondiales réunis en novembre 2008 lors du sommet du G20 ont estimé que les causes de la crise étaient des politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées, ainsi que des réformes structurelles inadéquates et non durables à l'échelle mondiale,
- C. considérant qu'il convient de se féliciter de la récente réunion du G20 et appuyant donc l'objectif premier des dirigeants des pays de ce groupe ainsi que l'annonce de mesures concrètes visant à freiner la récession mondiale; se réjouissant des accords de Londres et jugeant essentielles à la fois la création d'un fonds commun doté d'un milliard de dollars pour stimuler le commerce et la lutte contre le secret bancaire,
- D. considérant que le FMI doit être réorganisé, se félicitant de ce que le G20 ait décidé de lui apporter un demi-milliard de dollars supplémentaires afin de renforcer son rôle de prêteur international, de façon que ses fonds, qui s'élèvent désormais à 750 000 millions de dollars, servent à aider les nombreux pays touchés par la crise, mais jugeant nécessaire de revoir les mécanismes de conditionnalité qu'il a imposés à de nombreux pays et qui, s'ils devaient être repris, aggraveraient la récession,
- E. considérant que, selon l'Organisation mondiale du commerce, 2008 a marqué la première année en un quart de siècle durant laquelle le commerce mondial s'est contracté, que la relance de celui-ci est la solution pour sortir de la crise, que le G20 a dans cette optique décidé que, sur le milliard de dollars budgétisé au cours du sommet, 250 000 millions de dollars seraient destinés à relancer le commerce mondial et 100 000 millions de dollars iraient aux banques internationales de développement; rappelant aussi que le G20 a décidé de ne pas recourir à des mesures de protectionnisme pour faire

face à la crise à l'échelle locale; jugeant par conséquent nécessaire que les négociations de Doha reprennent immédiatement et que les accords entre l'UE et les différents blocs régionaux d'Amérique latine soient relancés,

- F. considérant qu'en matière de réglementation financière et de paradis fiscaux dans le cadre des décisions du G20, la réglementation sera plus stricte à l'égard des organismes financiers non bancaires, et estimant que le contrôle et la surveillance sur le système bancaire devront être renforcés dans un souci d'efficacité par la transparence de leur fonctionnement et par la mise en œuvre de pratiques de prudence,
- G. considérant que, sur les 29 points que comporte le document final du sommet de Londres, seul le point 28 fait référence à l'engagement contre la menace du changement climatique irréversible; réaffirmant la nécessité, lors de la conférence sur le changement climatique de l'ONU, prévue à Copenhague en décembre 2009, de parvenir à un accord général tenant compte des responsabilités différentes des pays; soulignant en particulier la nécessité de modifier le schéma énergétique général pour réduire l'effet de serre,
- H. considérant que la crise financière qui a débuté aux États-Unis s'est traduite par un manque de liquidités sur les marchés internationaux et une déstabilisation du secteur bancaire, ce qui a eu rapidement des conséquences néfastes sur toutes les économies du monde, notamment la chute de la demande, le ralentissement consécutif de la production et de la croissance mondiale, une augmentation dramatique du chômage et un accentuation rapide de la pauvreté,
- I. considérant qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, la diminution des exportations de marchandises et des fonds envoyés par les immigrants risque de marquer le début d'une phase de récession économique dans l'ensemble de la région qui aggraverait la pauvreté et les inégalités,
- J. considérant que la crise est non seulement financière et économique, mais aussi qu'elle coïncide avec une crise climatique, et que par conséquent elle est également sociale, elle a des répercussions politiques et elle influe sur des aspects tels que les migrations, la sécurité alimentaire, la démocratie et l'État de droit, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, autant de facteurs importants nécessaires au développement et aux progrès de nos peuples,
- K. considérant que la crise n'a pas encore atteint son point le plus critique et que la récession économique actuelle pourrait être de longue durée,
- L. considérant que l'interdépendance entre les pays industrialisés, émergents et en développement exige une réponse globale, non seulement au sein du G8 ou du G20 mais aussi au niveau de l'ONU, et que toute mesure qui sera proposée doit prendre en compte les répercussions en résultant pour l'ensemble des pays,
 - 1. prie instamment les gouvernements des pays membres du partenariat stratégique birégional Union européenne – Amérique latine et Caraïbes (UE-ALC) d'établir des mécanismes et des politiques coordonnées qui, dans le cadre des piliers du partenariat, favorisent l'adoption de mesures monétaires et fiscales anticycliques propres à stimuler l'activité économique et à soutenir la cohésion sociale, permettant de surmonter la crise financière et économique et d'en atténuer les effets sur les particuliers et les secteurs économiques les plus vulnérables;
 - 2. invite les gouvernements du sommet UE-ALC à adopter des mesures destinées à encourager la demande, notamment le soutien à la demande des ménages et des entreprises, l'aide à l'emploi, l'augmentation directe de la demande au moyen des investissements publics et la modernisation des infrastructures;

3. demande un effort partagé afin de garantir l'accès des ménages et des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, à des prêts à faible taux, en tant qu'élément d'une stratégie visant à rétablir la confiance dans le système bancaire;
4. propose que, dans toutes les actions visant à lutter contre la récession, la création d'emplois occupe une place centrale, comme le recommande l'Organisation internationale du travail (OIT);
5. propose qu'une priorité particulière soit accordée aux investissements et aux projets de coopération dans les domaines de la recherche et du développement, de l'innovation technologique et de l'éducation;
6. demande aux gouvernements faisant partie du partenariat stratégique birégional UE-ALC d'assurer la protection des citoyens pendant la crise au travers de la lutte contre la spéculation et en adoptant des mesures spécifiques destinées à favoriser l'emploi et à renforcer des services publics qui garantissent un ensemble de droits sociaux à une couverture universelle, à l'égalité d'accès aux services gratuits de santé et d'éducation, ainsi que des mesures de protection spécifiques pour des groupes à risque garantissant l'égalité des chances qui permettra de faire progresser nos peuples sur la voie du développement universel;
7. prie instamment le sommet UE-ALC d'éviter d'adopter des mesures protectionnistes ayant une incidence catastrophique sur la croissance économique et qui, à long terme, se répercutent directement sur les populations qu'elles sont supposées protéger;
8. demande aux gouvernements faisant partie du partenariat stratégique birégional UE-ALC de participer à une révision en profondeur des termes des négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC afin d'aboutir à un accord inclusif et équilibré permettant de dynamiser le commerce international en présentant des avantages pour toutes les parties; estime que, de la même manière, le cadre des négociations sur les accords d'association UE-Mercosur, UE-Amérique centrale et UE-Communauté andine doit acquérir un nouvel élan afin que les négociations se concluent au plus tôt;
9. recommande aux dirigeants faisant partie du partenariat stratégique birégional UE-ALC, en particulier ceux qui font également partie du G20, de soutenir la réforme du système financier international sur la base des principes de transparence, de responsabilité, d'efficacité et d'intégrité et de plaider également en faveur d'une réforme des organisations internationales, comme l'OMC;
10. recommande plus particulièrement aux dirigeants du sommet UE-ALC de soutenir la réforme du modèle de gouvernance du FMI, notamment une représentation plus adéquate des pays émergents et également un renforcement des moyens financiers à la disposition du FMI;
11. se félicite des résultats du sommet tenu à Londres le 2 avril, qui a abouti à l'élaboration d'un programme mondial d'un milliard de dollars visant à relancer le système de crédit, la croissance et l'emploi et crée les conditions d'un retour de la confiance, renforce la réglementation financière, réforme les institutions financières, favorise le commerce et les investissements à l'échelle mondiale et rejette le protectionnisme;
12. soutient et approuve les conclusions du sommet du G20 qui a eu lieu récemment à Londres le 2 avril, et prie tous les États membres de ratifier ces décisions dans les différentes organisations multilatérales, notamment les Nations unies, et de prendre les engagements nationaux et régionaux visant à leur mise en œuvre;
13. soutient l'initiative du G20 ainsi que la convocation par l'ONU, en juin prochain, d'une conférence au plus haut niveau, chargée de transformer le système financier et

économique mondial en un système plus juste, plus équitable et plus démocratique;

14. propose que tous les marchés financiers, produits et parties prenantes soient soumis, sans exception et quel que soit leur pays d'origine, à une réglementation et à un contrôle pour lesquels il est nécessaire que tous les pays élaborent et adoptent une liste de sanctions à l'encontre des paradis fiscaux (off-shores) et procèdent d'urgence à la régulation des hedge funds, des fonds spéculatifs et des agences de notation; demande aux pays ALC-UE de fermer immédiatement tous les paradis fiscaux se trouvant sur leur territoire et de plaider au niveau international en faveur de la fermeture des autres paradis fiscaux et de l'application de sanctions à l'encontre des entreprises et des particuliers qui recourent à leurs services;
15. recommande, compte tenu de la situation politique, la création d'institutions régionales pour assurer la gestion de la dette publique en Europe, en Amérique latine et aux Caraïbes et pour identifier leurs besoins de financement;
16. demande que la circulation des travailleurs entre les pays du partenariat stratégique soit facilitée;
17. demande que la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique restent prioritaires; exhorte les pays du partenariat à investir dans des technologies et des sources d'énergie de substitution renouvelables (biocarburants compris) ainsi que dans des mesures de protection de l'environnement visant en particulier à réduire la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre;
18. exhorte au respect de l'état de droit et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des citoyens dans le cadre de la restructuration du système financier international et des investissements en faveur de la reprise économique mondiale;
19. propose, afin de mettre en œuvre les recommandations formulées, que le partenariat UE-ALC envisage l'adoption d'une initiative qui repose sur la stratégie de Lisbonne de l'UE et fixe des objectifs de croissance et d'emploi tout en guidant la coopération birégionale en matière d'environnement, de recherche, de technologies et d'éducation afin d'établir une société de la connaissance, de favoriser la sécurité énergétique et de s'adapter à une économie produisant moins d'émissions de carbone; demande que cette initiative soit liée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

*

* *

15. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution à la présidence du sommet UE-ALC, à la présidence de la réunion ministérielle du groupe de Rio, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne, ainsi qu'aux parlements des États membres de l'Union européenne et de l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au Parlement latino-américain, au Parlement d'Amérique centrale, au Parlement andin et au Parlement du Mercosur.